

INFO-Placements

La planification est la clé de la sécurité financière tout au long de votre retraite

Il est normal que vous soyez préoccupé de savoir si votre épargne vous permettra de profiter de la retraite dont vous rêvez — surtout si vous approchez de la retraite ou que vous venez de la prendre. La meilleure stratégie consiste à se concentrer sur les trois étapes d'un plan de retraite efficace : évaluer vos dépenses, évaluer votre revenu et trouver un moyen de combler tout écart entre les deux.

Première étape : Évaluer vos dépenses

Pour déterminer de quelle somme vous devrez disposer à la retraite, il vous faut d'abord établir le montant de vos dépenses actuelles. Vous pouvez obtenir une bonne évaluation en faisant le suivi de vos dépenses sur une période relativement courte, à l'aide de cette stratégie simple :

- › Effectuez l'ensemble de vos opérations et de vos paiements de facture dans un seul compte bancaire.
- › Veillez à ce que toutes vos opérations de débit soient exécutées dans le même compte.
- › Utilisez une seule carte de crédit.

Ne faites que le suivi des dépenses que vous devrez assumer jusqu'à la retraite.

Par exemple, si vous savez que vous aurez alors remboursé votre hypothèque, vous pouvez supprimer la somme correspondante de votre liste des dépenses à la retraite. Pendant trois mois, totalisez, à la fin de chaque mois, les dépenses que vous continuerez d'engager.

Pour établir l'ordre des priorités, répartissez vos dépenses en trois catégories : les besoins (dépenses essentielles comme les aliments et le logement), les désirs (extras, comme les repas au restaurant) et les rêves (produits de luxe). Le montant dépensé dans chaque catégorie vous aidera à déterminer si votre revenu de retraite subviendra à vos besoins de base (les essentiels) ou vous permettra d'être à l'aise.

Suite à la page 2



Dans ce numéro

- 1-2 La planification est la clé de la sécurité financière tout au long de votre retraite
- 3 Actualités boursières instantanées
- 3 Épargner pour assurer la sécurité financière à long terme d'une personne handicapée
- 3 Les amis et la famille peuvent vous aider à financer les études de vos enfants
- 4 Libérez le potentiel de revenu de vos placements grâce aux Solutions de versement gérées RBC

Suite de la première page

Deuxième étape : Évaluer votre revenu

Vos sources de revenus changeront à votre départ à la retraite. Au lieu de toucher des revenus d'emploi, vous tirerez des revenus de plusieurs sources différentes ; de plus, certains de ces revenus seront garantis, d'autres, variables. Voici un tableau qui résume ces sources de revenu.

| Type de revenu | Sources | Facteurs essentiels |
|----------------------------|---|---|
| Revenus garantis | <ul style="list-style-type: none"> › Rentes d'un régime d'entreprise › Prestations du gouvernement comme le Régime de pensions du Canada (RPC) ou le Régime de rentes du Québec (RRQ) et la Sécurité de la vieillesse (SV) | <ul style="list-style-type: none"> › Sources sûres ; pas touchées par la fluctuation des marchés ou la variation des taux d'intérêt › Prestations du RPC ou de la RRQ et de la SV indexées en fonction de l'inflation › Revenus assujettis à l'impôt au taux marginal, à l'instar du revenu d'emploi › La SV fait l'objet d'une « récupération » lorsque les revenus provenant d'autres sources sont supérieurs à une certaine valeur |
| Liquidités | <ul style="list-style-type: none"> › Placements de trésorerie et équivalents, tels les bons du Trésor ou les titres de fonds du marché monétaire | <ul style="list-style-type: none"> › Procurent des revenus périodiques et des liquidités › Ne sont pas volatils |
| Revenu de placement | <ul style="list-style-type: none"> › Intérêts, dividendes et gains en capital produits par les actions, les obligations et les titres de fonds communs de placement détenus dans des portefeuilles enregistrés et non enregistrés | <ul style="list-style-type: none"> › Les fluctuations des marchés peuvent avoir une incidence importante sur ces revenus › Peuvent diminuer, car on touche au capital pendant la retraite |
| Autres revenus | <ul style="list-style-type: none"> › Revenu d'emploi › Recours à la valeur nette de sa maison en achetant une maison plus petite ou en contractant un emprunt ou une marge de crédit › Immeuble locatif ou résidence de villégiature | <ul style="list-style-type: none"> › Le traitement fiscal varie selon la source de revenu |

Dans la plupart des cas, il est conseillé d'utiliser ses actifs non enregistrés avant de retirer des fonds de son régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou de son fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). La raison est que la totalité des fonds retirés de ces régimes seront assujettis à l'impôt au taux marginal. Les placements qui restent dans vos régimes enregistrés continueront de fructifier à l'abri de l'impôt et de produire des rendements composés. Ces sommes peuvent aussi être admissibles à un transfert dans un régime de conjoint après votre décès. D'autre part, les prélèvements effectués sur vos placements non enregistrés peuvent entraîner des gains en capital ou réduire votre capacité de toucher des dividendes à traitement fiscal préférentiel.

Pour avoir une idée de vos revenus à la retraite, vous pouvez utiliser la calculatrice de revenu de retraite à www.rbcbanqueroyle.com/repenser/budgetcalculator.

Troisième étape : Comblent tous les écarts

Si vous constatez que votre revenu prévu n'est pas suffisant pour vous permettre de vivre comme vous l'aviez prévu à la retraite, vous devez mettre en œuvre un plan d'action pour pallier ce manque à gagner. Vous pourriez envisager de recourir aux stratégies suivantes.

Augmenter votre épargne au maximum. Vos dernières années sur le marché du travail avant la retraite vous offrent une occasion unique d'optimiser votre épargne. Il est alors temps d'accroître au maximum vos cotisations au titre des REER, y compris en utilisant les déductions que vous aviez reportées, et d'augmenter le solde de votre compte d'épargne libre d'impôt.

Continuer à travailler. De nombreux Canadiens choisissent de prendre une retraite progressive en travaillant à temps partiel ou en fournissant des services de consultation pendant quelques années.

Rembourser vos dettes. Attaquez-vous d'abord à la dette assujettie au taux d'intérêt le plus élevé. Le fait de regrouper vos dettes en contractant un emprunt moins coûteux pourrait vous permettre de rembourser une part accrue du capital chaque mois.

Considérer d'autres possibilités. Le processus de planification du revenu de retraite peut se révéler fort utile. Si la retraite que vous envisagiez n'est pas à votre portée, vous pourriez vouloir revoir vos plans de façon à vous fixer des objectifs plus modestes, mais tout aussi gratifiants.

Pour obtenir de l'aide adaptée à votre situation particulière, veuillez vous adresser à un conseiller RBC® de n'importe quelle succursale RBC ou composer le 1 800 ROYAL® 1-1 (1 800 769-2511).

Actualités boursières instantanées

MARCHÉS DES ACTIONS

- › Les gains affichés par les actions pendant la reprise des six derniers mois ont été semblables aux hausses habituellement observées lors des deux premières années d'un marché haussier. Une reprise d'une telle ampleur présente toutefois un risque de correction/consolidation à court terme.
- › Les perspectives de rendement boursier à long terme demeurent néanmoins attrayantes. Advenant un retour des marchés à leur niveau d'équilibre, les actions devraient dégager des rendements ajustés en fonction des risques largement supérieurs à ceux des obligations.

Pour lire le sommaire des perspectives du marché, automne 2009, veuillez vous rendre à l'adresse www.rbcga.com/news/investment-market-outlook.

MARCHÉS DES TITRES À REVENU FIXE

- › Les rendements des obligations gouvernementales se sont relevés de leurs très bas niveaux pour atteindre des taux raisonnables. Nous nous attendons à de faibles rendements globaux en deçà de 10 %.
- › À court terme, les banques centrales devraient maintenir leur taux directeur à des niveaux incroyablement bas. Des hausses légères devraient commencer à être annoncées au milieu de l'année 2010, mais pas avant.
- › Malgré un redressement au niveau des primes de risque, il y a toujours des occasions intéressantes, notamment en ce qui a trait aux titres de créance de sociétés de première qualité. L'écart par rapport aux rendements des obligations gouvernementales devrait rétrécir davantage.

ÉCONOMIE

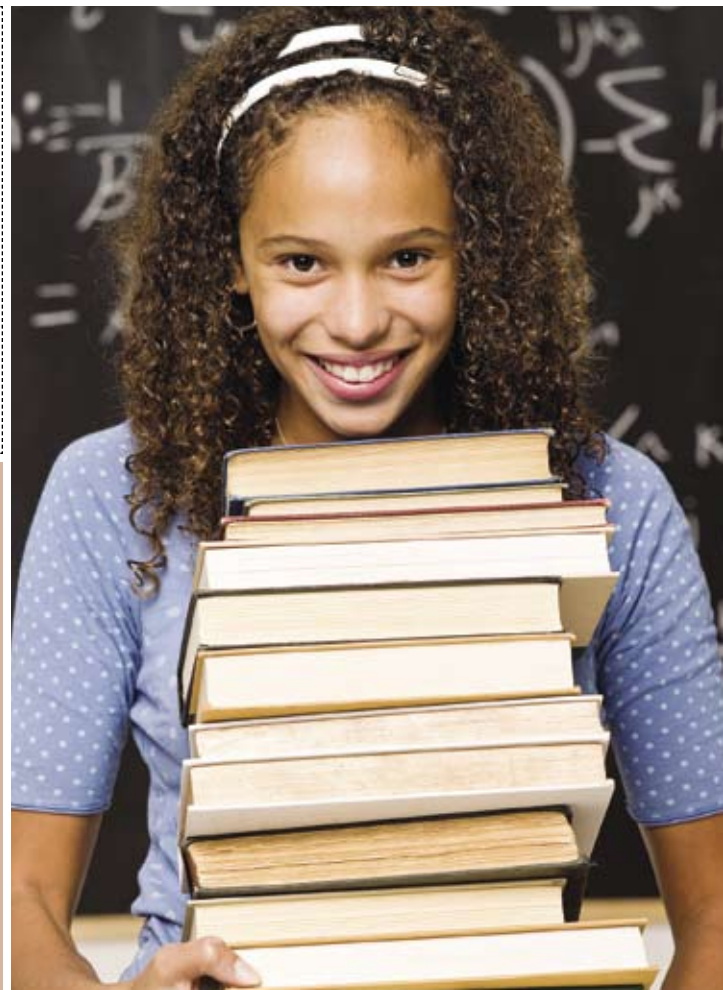
- › Le milieu de 2009 a sans doute marqué le début de la reprise mondiale, ou la fin de la plus longue et plus sévère récession depuis la Crise de 1929. Nous prévoyons une croissance inférieure à 2 % au cours de 2010.
- › Il ne faut pas écarter le risque de reflation au-delà de la période prévisible de l'automne 2010.
- › Le marché du logement semble avoir touché un creux, le système financier montre des signes de redressement et la confiance se rétablit graduellement, mais certaines problématiques demeurent. En effet, il faut non seulement financer la dette publique, mais également trouver le bon moment pour mettre fin aux mesures d'assouplissement quantitatif tout en minimisant le risque d'inflation, et ce, sans compromettre l'économie.

Épargner pour assurer la sécurité financière à long terme d'une personne handicapée

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) permet aux Canadiens ayant une déficience, ainsi qu'à leur famille, de mettre de l'argent de côté en prévision de l'avenir. L'aide gouvernementale peut s'élever jusqu'à 90 000 \$. Pour en savoir plus, allez à www.rbcbanqueroyle.com/produits/reei/index.html.

N'oubliez pas que les amis et la famille peuvent vous aider à financer les études de vos enfants

Des chèques-cadeaux REEE peuvent être déposés dans un nouveau régime enregistré d'épargne-études ou un régime existant. Il s'agit d'une excellente façon pour les amis, les grands-parents et d'autres membres de la famille de contribuer aux études postsecondaires d'un enfant. Pour en savoir plus, allez à www.rbcbanqueroyle.com/produits/reee/index.html.



Libérez le potentiel de revenu de vos placements grâce aux Solutions de versement gérées RBC

Il se peut que des placements à court terme comme des CPG et des fonds du marché monétaire aient pu générer un revenu de retraite suffisant il y a quelques années, mais cette époque est probablement révolue en raison de la faiblesse record des taux d'intérêt en ce moment. Les Solutions de versement gérées RBC constituent une solution de rechange prisée par les clients cherchant une solution unique qui produit un flux de revenu périodique.

Les Solutions de versement gérées RBC vous conviennent parfaitement si :

- › Vous avez besoin de liquidités pour couvrir vos frais de subsistance ou pour compléter votre revenu actuel ;
- › Vous avez besoin de liquidités qui ne viendront pas épuiser votre investissement initial ;
- › Vous pouvez tolérer certaines fluctuations de la valeur de vos placements.

Les Solutions de versement gérées RBC vous procurent un revenu annuel garanti, car les versements sont établis au début de chaque année et demeurent généralement les mêmes

jusqu'à l'année suivante*. Celles-ci combinent une gestion de placements active avec une stratégie de versement planifiée, de façon à protéger vos investissements initiaux tout au long de votre retraite et de permettre le versement de revenus mensuels prévisibles et fiscalement avantageux.

Les Solutions de versement gérées RBC visent ce qui suit :

- › Procurer des liquidités mensuelles périodiques et fiscalement avantageuses, d'où plus d'argent après impôt qu'un placement ordinaire dans des titres à revenu fixe
- › Réduire le risque de retraits trop élevés et trop hâtifs des placements.
- › Aider à atténuer les effets de l'inflation et du risque de marché, par la diversification et la gestion active, afin que votre placement dure pendant toute votre retraite.
- › Vous permettre d'accéder à vos fonds sans restriction, si un événement imprévu se produit.

Les Solutions de versement gérées RBC proposent trois taux de versement (5 %, 6 % et 7 %)*, ce qui vous permet de choisir celle qui correspond à vos besoins en revenus. Votre conseiller RBC peut vous aider à déterminer l'option qui vous convient le mieux, selon vos besoins en liquidités et vos objectifs de placement.

Si vous hésitez à vous détourner totalement de la sécurité conférée par les CPG, vous pourriez envisager de combiner une Solution de versement gérée RBC à vos CPG. Il n'est pas nécessairement compliqué de générer un revenu à la retraite. En fait, votre conseiller RBC peut vous aider à le gérer de façon avantageuse.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des solutions de versement gérées RBC, veuillez consulter le www.rbcga.com/svg ou communiquer avec votre conseiller RBC.

* Les taux de versement ne sont pas garantis et peuvent être modifiés en fonction des conditions futures du marché. Il est important de faire la distinction entre les revenus provenant des distributions de fonds communs et les rendements des fonds communs.

Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc. Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Gestion d'Actifs Inc., la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et Phillips, Hager & North gestion de placements ltée sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Fonds d'investissement Royal Inc. est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

Les perspectives de placement et les prévisions économiques contenues dans le présent rapport ont été compilées par RBC Gestion d'Actifs Inc. à partir de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite par RBC Gestion d'Actifs Inc., ses sociétés affiliées ou toute autre personne quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur bien-fondé. RBC Gestion d'Actifs Inc. et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions.

Les opinions et les estimations présentées ici correspondent à notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC Gestion d'Actifs Inc., ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assume une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation des renseignements que contient le présent rapport. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent changer.

Les certificats de placement garanti et les dépôts à terme en dollars US sont offerts par la Banque Royale du Canada. Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. © 2009 Banque Royale du Canada. Tous droits réservés. VPS54259